

DÉCEMBRE 2021

**AVIS DE CONVOCATION  
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR JEUDI, LE 16 DÉCEMBRE 2021 À 16h15**

Monsieur le Maire Normand Grenier, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Josée Paquette, Pauline Lavoie-Dubé, Lucie Gaudreault, Sylvain Crevier, Joe Falci

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, pour être tenue à la salle du conseil, le jeudi, 16 décembre 2021 à 16h15, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Désignation de la personne responsable et délégation de responsabilité en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)
4. Amendement de la résolution numéro 20-07-105 - (Construction et réfection des infrastructures rue du Sacré-Cœur: octroi de contrat)
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

Je, Virginie Riopelle, greffière, soussignée, certifie sous mon serment que j'ai signifié cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur envoyant une copie, par courriel, entre 14h00 et 16h00, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.

Virginie Riopelle  
Greffière

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE  
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2021 À 16H15**

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Lucie Gaudreault et Joe Falci; formant quorum.

Sont également présents, Olivier Goyet, Virginie Riopelle, et Stéphanie Séguin

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À: 16H15**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Désignation de la personne responsable et délégation de responsabilité en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)
4. Amendement de la résolution numéro 20-07-105  
(Construction et réfection des infrastructures rue du Sacré-Cœur : octroi de contrat)
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

**RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-231**

**Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par :** Serge Desjardins  
**Appuyé par :** Pauline Lavoie-Dubé

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-232**

**Désignation de la personne responsable et délégation de responsabilité en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi lui confère;

**Considérant** que la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions;

**Pour ces motifs, il est proposé par :** Joe Falci  
**Appuyé par :** Serge Desjardins  
**Et résolu,**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le maire de la Ville de Charlemagne, monsieur Normand Grenier, délègue à la greffière, madame Virginie Riopelle, la responsabilité de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-233**

**Amendement de la résolution numéro 20-07-105**

**(Construction et réfection des infrastructures rue du Sacré-Cœur : octroi de contrat)**

**Considérant** que lors de la séance du 7 juillet 2020, le conseil a adopté la résolution numéro 20-07-105 intitulée : « Construction et réfection des infrastructures rue du Sacré-Cœur : octroi de contrat »;

**Considérant** que cette résolution mentionne que les crédits nécessaires au paiement de ce projet proviennent de plusieurs sources de financement dont une portion de l'aide financière à la municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

**Considérant** qu'il y a lieu de préciser le pourcentage de la contribution provenant de la TECQ 2019-2023 ainsi que celle de la Ville de Charlemagne;

**Pour ces motifs, il est :**  
**Proposé par :** Sylvain Crevier  
**Appuyé par :** Josée Paquette  
**Et résolu,**

Que la Ville de Charlemagne amende la résolution 20-07-105 afin de préciser que les crédits nécessaires au paiement de ce contrat proviennent d'une portion de l'aide financière attribuée à la municipalité dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 représentant un pourcentage de 65%.

Que le résiduel soit financé par le règlement d'emprunt numéro 01-405-19, d'une portion de l'aide financière attribuée à la municipalité dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains et d'une portion provenant de l'excédent de fonctionnement non affectés.

Que toutes les autres clauses de la résolution demeurent inchangées.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-234**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**Proposé par :** Lucie Gaudreault  
**Appuyé par :** Joe Falci

QUE la séance extraordinaire soit levée à 16H18.

ADOPTÉ

---

Normand Grenier  
Maire

---

Virginie Riopelle  
Greffière

DÉCEMBRE 2021

**AVIS DE CONVOCATION  
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR JEUDI, LE 16 DÉCEMBRE 2021 À 16H30**

Monsieur le Maire Normand Grenier, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Josée Paquette, Pauline Lavoie-Dubé, Lucie Gaudreault, Sylvain Crevier et Joe Falci

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, pour être tenue à la salle du conseil, le jeudi, 16 décembre 2021 à 16h30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation, adoption et autorisation de transmission du plan triennal d'investissement en immobilisations pour les années 2022-2023-2024
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

Je, Virginie Riopelle, greffière, soussignée, certifie sous mon serment que j'ai signifié cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur envoyant une copie, par courriel, entre 14h00 et 16h00, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.

Virginie Riopelle  
Greffière

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE  
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2021 À 16H30**

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Lucie Gaudreault et Joe Falci; formant quorum.

Sont également présents, Olivier Goyet, directeur général, Virginie Riopelle, greffière, et Stéphanie Séguin, trésorière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À: 16H30**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation, adoption et autorisation de transmission du plan triennal d'investissement en immobilisations pour les années 2022-2023-2024
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

**RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-235**

**Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par :** Pauline Lavoie-Dubé  
**Appuyé par :** Lucie Gaudreault

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-236**

**Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 de la Ville de Charlemagne**

**Considérant** que les membres du conseil ont reçu une copie du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 avant la tenue de la présente séance et s'en déclarent satisfaits;

**Considérant** qu'un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations a été donné le 8 décembre 2021 ;

Suivant la présentation par monsieur le maire ;

Pour ces motifs,

Proposé par : Joe Falci  
Appuyé par : Serge Desjardins  
Et résolu,

QUE le conseil municipal de la Ville de Charlemagne adopte le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 tel que présenté ci-après :

QUE le conseil municipal de la Ville de Charlemagne adopte le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 tel que présenté ci-après :

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2024**

<u>Immobilisations</u>	<u>Période de financement</u>	<u>Modes de financement</u>	2022	2023	2024
Trottoir rue Sauvageau	10 ans	Fonds de roulement	20 000.00 \$	-	-
Génératrice Céline-Dion	10 ans	Règlement d'emprunt	100 000.00 \$	-	-
Toiture Hotel de Ville	10 ans	Fonds de roulement	100 000.00 \$	-	-
Clôtures	10 ans	Fonds de roulement	110 000.00 \$	-	-
Chargeuse	10 ans	Fonds de roulement	200 000.00 \$	-	-
Entrepôt municipal	20 ans	Règlement d'emprunt et subvention	1 000 000.00 \$	-	-
Rue Carufel	30 ans	Règlement d'emprunt et subvention	2 000 000.00 \$	-	-
Génératrice Hotel de Ville	10 ans	Fonds de roulement	-	100 000.00 \$	-
Pont Reed-Grenier	20 ans	Règlement d'emprunt	-	190 000.00 \$	-
Génératrice Centre communautaire René-Després	10 ans	Fonds de roulement	-	-	100 000.00 \$
Réaménagement garage	10 ans	Fonds de roulement	-	-	100 000.00 \$
Camion de services	10 ans	Fonds de roulement	-	-	200 000.00 \$
			<b>3 530 000.00 \$</b>	<b>290 000.00 \$</b>	<b>400 000.00 \$</b>

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ne fut posée au cours de cette séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-237  
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Proposé par : Josée Paquette  
Appuyé par : Sylvain Crevier

QUE la séance extraordinaire soit levée à 16H32.

ADOPTÉ

Normand Grenier  
Maire

Virginie Riopelle  
Greffière

DÉCEMBRE 2021

**AVIS DE CONVOCATION  
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR MERCREDI, LE 22 DÉCEMBRE 2021 À 12H00**

Monsieur le Maire Normand Grenier,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Josée Paquette, Pauline Lavoie-Dubé, Lucie Gaudreault, Sylvain Crevier et Joe Falci

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, pour être tenue en visioconférence (Teams), Mercredi le 22 décembre 2021 à 12h00, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation – procédure de consultation publique en période de pandémie
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

Je, Virginie Riopelle, greffière soussignée, certifie sous mon serment que j'ai signifié cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur envoyant une copie, par courriel, entre 11h30 et 11h45, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.

Virginie Riopelle  
Greffière

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE  
TENUE LE 22 DÉCEMBRE 2021 À 12H00 À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE**

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Lucie Gaudreault et Joe Falci; formant quorum.

Sont également présents, Olivier Goyet, directeur général, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière et Bruno Tardif, directeur de l'urbanisme et responsable des travaux publics.

**Cette séance extraordinaire est tenue exceptionnellement à huis clos par visioconférence, dû à la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit actuellement (COVID-19).**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À: 12H05**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation – procédure de consultation publique en période de pandémie
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

**RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-238**

**Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par :** Josée Paquette  
**Appuyé par :** Serge Desjardins

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-239**

**Approbation – procédure de consultation publique en période de pandémie**

**CONSIDÉRANT** l'évolution de la situation épidémiologique et les nouvelles mesures recommandées par le gouvernement du Québec en raison de la COVID-19;

**Il est proposé par : Joe Falci**  
**Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé**  
**Et résolu,**

De remplacer toute procédure de consultation publique et toute procédure référendaire dans les cas et selon les modalités décrites ci-après :

**Règlement d'emprunt assujetti à l'approbation référendaire :**

- la tenue du registre se fait à distance par la transmission de demandes écrites, recevables sur une période de quinze (15) jours suivant la parution de l'avis public.

**Règlement d'urbanisme non assujetti à l'approbation référendaire :**

- l'assemblée publique de consultation suivant l'adoption du projet de règlement est remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours suivant la parution de l'avis public.

**Règlement d'urbanisme assujetti à l'approbation référendaire :**

- l'assemblée publique de consultation suivant l'adoption du premier projet de règlement est remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours suivant la parution de l'avis public;
- les demandes de tenue de registre sont transmises à distance en plusieurs envois distincts;
- au besoin, la tenue du registre se fait à distance par la transmission de demandes écrites, recevables sur une période de quinze (15) jours suivant la parution de l'avis public;

**Dérogations mineures :**

- le droit d'une personne intéressée de faire des représentations en personne lors de la séance du conseil est remplacé par une consultation écrite sur une période de quinze (15) jours suivant la parution de l'avis public;

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ne fut posée au cours de cette séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12-240  
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**Proposé par : Sylvain Crevier**  
**Appuyé par : Lucie Gaudreault**

QUE la séance extraordinaire soit levée à 12H08.

ADOPTÉ

---

Normand Grenier  
Maire

---

Virginie Riopelle  
Greffière